

L'an deux mille vingt-trois, le six mars à 19h00, le conseil s'est réuni sous la présidence de Stephen GAUTIER, maire. Réunion tenue en séance publique à la mairie.

Présents : Martine BUGNOT, Manuel CARNEIRO, Marc de CLAVIERE, Stephen GAUTIER, Jérôme LACOUR, Elise MERCIER, Daniel MOREL, Ophélie MOREL, Madeleine ORIOL, Eliane RAVISTRE, Carine RIGOLLET, Diane SUIPHON, Gérard TUFEL, Michel VUGNON

Ayant donné pouvoir : Jilian MILLET à Diane SUIPHON

Secrétaire de séance : Gérard TUFEL

Date de convocation : 02/03/2023

1. APPROBATION COMPTE RENDU DE REUNION

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la réunion du 06/02/2023.

2. FINANCES

Stephen GAUTIER donne le compte rendu de la commission finances du 24/02/2023. Ont été évoquées les pistes d'investissement pour le budget primitif 2023, qui feront l'objet d'un arbitrage lors de la prochaine commission.

3. INFRASTRUCTURES

Voirie

Cuve à GNR : ce carburant spécifique destiné au tracteur du service espaces verts doit être stocké dans une cuve dédiée. Le Conseil municipal décide de passer commande de cet équipement indispensable.

PATA : dans le cadre de ce marché public à bons de commande, Daniel MOREL informe l'assemblée que l'ouverture des plis est programmée le 17/03/2023 à 17h00.

Curage mare Ecole de la Source : le Conseil municipal retient le devis de l'entreprise CHAGNEUX pour un montant de 960,00 € TTC. Les boues seront évacuées vers la parcelle voisine exploitée par le GAEC Porte de la Dombes.

Puits d'Argent : le bornage de la parcelle donnée a été réalisé. Le cabinet AXIS-CONSEILS réalisera également le dossier de cession. La commune engagera ensuite la sécurisation et la mise en valeur du monument.

Bâtiments

Ecole de la Source : le 07/03/2023 l'entreprise MARTINEZ réalisera une inspection de l'isolation de ce bâtiment qui a subi un dégât des eaux (infiltrations par la toiture). L'objectif est de pouvoir coordonner les travaux de réfection de la toiture avec la réfection de l'isolation.

Cour de la mairie : Daniel MOREL informe l'assemblée :

- **Puits** : ce puits existant, de 7 à 8 mètres de profondeur, est en très bon état et serait à conserver. La commission Infrastructures envisage son aménagement après la réfection du revêtement de la cour.
- **Portail à créer** : l'agent technique et les bénévoles entreprennent actuellement l'entretien du mur d'enceinte en pierre. En fonction de l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France, la création d'un portail est envisagée.

Sécurité incendie : le Conseil municipal valide le devis établi par CHUBB pour une formation de manipulation des extincteurs à destination des agents communaux, instituteurs, responsables des associations. Cette formation sera à programmer un mercredi matin, afin de réunir le plus grand nombre d'agents et de professeurs des écoles. Plusieurs dates seront proposées aux intéressés.

Défibrillateurs : leur installation par SCHILLER à la salle polyvalente et à la mairie est programmée en Semaine 12.

Pigeons : devant leur présence en nombre et à la demande des commerçants, le Conseil valide l'installation d'effaroucheurs dans le centre bourg.

4. CADRE DE VIE

Urbanisme

Jérôme LACOUR donne le compte rendu de la commission Cadre de Vie du 28/02/2023, à savoir :

Dossiers en cours d'instruction :

- **Déclaration préalable** :
 - MOREL Ludovic – édification clôture et portail
 - MOISSON Didier – création d'un gîte
- **Permis de construire** :
 - MANSUY Christine – changement destination et menuiseries
- **Autorisation de travaux** :
 - Restaurant du GOLF DE LA BRESSE – aménagement établissement recevant du public

Fibre optique : l'entreprise SOGETREL s'est rendue sur place pour donner des précisions concernant les travaux qui seront réalisés vers le lavoir à partir de juin 2023.

Antenne GSM : la plateforme prévue pour recevoir la construction est achevée.

Vérification des équipements sportifs : il est décidé de solliciter un devis clair auprès de l'APAVE comprenant le contrôle des éléments du skatepark (deux rampes et barre au sol). En revanche la vérification des combi-hand relèverait de la compétence du SIVOS.

Fleurissement : Eliane RAVISTRE représentera la commune à la remise des récompenses Villes et Villages Fleuris.

5. ENFANCE JEUNESSE

Compte rendu de la commission Enfance Jeunesse du 28/02/2023

Carine RIGOLLET donne le compte rendu des sujets abordés lors de cette commission, à savoir :

- compte rendu des Vacances Sportives 02/2023 organisée par la Communauté de Communes de la Dombes. 15 jeunes étaient présents.
- retour sur la soirée veillée/jeux du 10/02/2023 : vingt jeunes ont participé, en présence de deux animateurs du Centre Social La Passerelle et de plusieurs élus municipaux.
projet d'animation « court-métrage » avec la projection d'un film tourné lors des vacances d'été

La commission a établi le programme jeunesse pour 2023 :

- Ronde des Jeux et atelier dessin le 24/03/2023
- Olympiades le 09/09/2023

Délibération n° 2023-03-011 – convention de co-organisation du festival Rêves de Cirque

Le maire présente à l'assemblée le projet de convention qui définit les conditions de partenariat entre le Centre Social La Passerelle et la commune pour l'organisation du festival Rêves de Cirque 2023.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, se prononce en faveur des conditions de partenariat entre le Centre Social La Passerelle et la commune pour l'organisation du festival Rêves de Cirque 2023, approuve la convention et dit que la participation financière comprise entre 750 € et 950 € sera inscrite au budget principal 2023 au compte 623.

Délibération n° 2023-03-012 – convention pour mission de soutien à l'animation jeunesse

Le Maire présente à l'assemblée le projet de convention qui définit les conditions de partenariat entre le Centre Social La Passerelle et la commune pour fournir un soutien à l'animation jeunesse pour l'année 2023. Le Centre Social La Passerelle propose d'accompagner les élus de Condeissiat dans le montage des projets en amont de la manifestation et de coanimer l'évènement avec les élus et les bénévoles de la commune.

Pour un temps de travail estimé de 16h pour une animation, la participation financière de la commune s'élève à 500,00 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, se prononce en faveur des conditions de partenariat entre le Centre Social La Passerelle et la commune pour le soutien à l'animation jeunesse. Il approuve la convention et dit que la participation financière d'un montant de 500,00 € par évènement sera inscrite au budget principal 2023 au compte 623.

Délibération n° 2023-03-013 – convention pour l'animation d'ateliers dessin

Sur proposition de la commission Enfance Jeunesse, le maire présente le projet de convention qui définit les modalités relatives à la mise en œuvre d'ateliers dessin à l'intention des jeunes de niveau collège dont les parents résident sur la commune. Les ateliers dessin seront confiés à Mme RAYET Caroline et se dérouleront dans les locaux de la mairie de Condeissiat. Chaque prestation, d'une durée de 1h30, sera rémunérée sur la base d'un tarif forfaitaire de 10,00 € par jeune et par animation menée au cours d'une journée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, se prononce en faveur des modalités de mise en œuvre d'ateliers à l'intention des jeunes de niveau collège, approuve le projet de convention, fixe la rémunération de l'intervenant à 10,00 € par jeune et par animation menée et dit que la participation financière sera inscrite au budget principal 2023 au compte 623.

Cantine Scolaire

Carine RIGOLLET rapporte que l'association Cantine Scolaire a sollicité l'audit de la cantine par le Département de l'Ain. L'organisation des deux services a été modifiée et un point a été fait des quantités de nourriture servies aux élèves. Elle rappelle que les bénévoles du bureau de l'association souhaitent démissionner. Un appel à bénévolat a été lancé le 02/02/2023 auprès des parents, la Cantine Scolaire n'a signalé aucune candidature à ce jour.

Dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial, la Communauté de Communes de la Dombes fournira aux cantines du territoire des lentilles produites localement.

Ecoles

Cuivres en Dombes : dans le cadre de l'opéra produit en lien avec les écoles du territoire, le directeur de l'école a adressé une demande de financement des trajets en car (Condeissiat – Châtillon-sur-Chalaronne) pour la journée du 09/05/2023. La somme sera à inscrire au budget 2023.

Semaine du Goût : l'équipe enseignante envisage la reconduite en octobre 2023 du repas en commun préparé par les élèves. Le Conseil municipal envisage le versement d'une participation dans le cadre du budget 2023.

Aide en milieu scolaire : à la rentrée 2023 il y aura beaucoup d'élèves dans la classe de GS-CP. L'enseignante demande l'embauche d'un agent supplémentaire (matinée uniquement) pour l'année scolaire.

Grève du 08/03/2023 : deux enseignants sur quatre seront grévistes, le service d'accueil sera mis en place.

6. ECONOMIE SOCIAL

Economie

Eliane RAVISTRE donne le compte rendu de la commission du 28/02/2023 :

Local épicerie : la commission Economie Social a reçu Pascal Traiteur Réunionnais qui a présenté son projet de reprise de bail de l'épicerie pour son activité de vente par internet et à emporter de plats réunionnais. Il a précisé pouvoir réaliser également un bar à tapas et de la charcuterie française, mais il n'a pas d'expérience en matière d'épicerie. La commission Economie Social donne son avis favorable à cette candidature. Par ailleurs, la commune attend une deuxième proposition de reprise de l'épicerie comprenant la cession de l'immeuble, pour la création d'un restaurant avec plats à emporter. Le Conseil municipal décide de ne pas donner une suite immédiate à ce dossier.

Délibération n° 2023-03-015 - marché hebdomadaire : règlement intérieur et redevance

Le maire informe l'assemblée de la mise en place d'un marché hebdomadaire aux produits frais à partir du 24/03/2023. Ce marché se tiendra tous les vendredis après-midi de 16h00 à 19h00 sur la Place de la Mairie. Les objectifs premiers du marché sont de favoriser l'accès à une diversité de produits alimentaires pour permettre à certains habitants de faire des achats sans avoir à effectuer un grand déplacement, créer un lieu permettant du lien social entre tous les acteurs du marché et participer au développement de l'économie locale. Il présente à l'assemblée le projet de règlement intérieur destiné aux commerçants qui définit les modalités de participation au marché hebdomadaire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le règlement intérieur qui régit le marché hebdomadaire aux produits frais, fixe la redevance pour l'emplacement à 1,00 € par mètre linéaire et par jour de présence, fixe le supplément pour fourniture d'électricité à 5,00 € par jour de présence et dit que ledit règlement sera soumis pour avis aux organisations intéressées.

Marché artisanal : il se tiendra le 05/05/2023 à partir de 16h00.

Social

Octobre Rose : Eliane RAVISTRE informe avoir programmé une rencontre en avril avec la représentante de *Courir pour Elles*, association de lutte contre les cancers féminins. La commission envisage d'organiser à Condeissiat une animation film/débat et une marche.

Chemins pédestres : Martine BUGNOT informe l'assemblée que deux repérages de chemin ont été réalisés :

- sentier de Monthieux (en aller-retour afin d'éviter la RD 936). Ce chemin sera à baliser.
- sentier de la Fontaine Ripot (à voir si la commune de Neuville-les-Dames peut obtenir une autorisation de passage auprès des propriétaires)

Ce travail reste à affiner. Elle propose que tous les départs de sentier soient fixés à la salle polyvalente avec carte et descriptif, et que la carte figurant sur le site de la commune www.condeissiat.fr soit ensuite mise à jour.

7. BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Délibération n° 2023-03-014 – règlement de la bibliothèque et convention avec le Département de l'Ain

Le maire rappelle au Conseil que la bibliothèque municipale est gérée depuis sa fondation par une équipe de bénévoles et qu'elle bénéficie des services de la Bibliothèque Départementale de l'Ain (mise à disposition de livres, formations, action culturelle, accompagnement). Avant de reconduire ce partenariat par la signature d'une nouvelle convention entre le Conseil départemental et la commune, il convient d'actualiser le règlement intérieur de la bibliothèque municipale.

Il présente le projet de règlement intérieur de la bibliothèque municipale, qui précise notamment les horaires d'ouverture et la gratuité de l'inscription à la bibliothèque. Il présente la convention de partenariat proposée par le Département de l'Ain.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, vu la loi n° 2021-1717 du 21/12/2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique, vu les préconisations du Conseil départemental de l'Ain en matière de partenariat avec les collectivités locales, considérant qu'il y a lieu d'actualiser le règlement intérieur de la bibliothèque municipale, approuve le règlement intérieur de la bibliothèque municipale ainsi que la convention de partenariat avec le Conseil départemental de l'Ain pour le fonctionnement d'une bibliothèque publique.

Concert Bazou : Eliane RAVISTRE rapporte que ce concert organisé le 25/02/2023 dans le cadre de la bibliothèque a réuni environ 40 spectateurs.

Bibliothèques de la Dombes : Stephen GAUTIER informe l'assemblée d'une rencontre des bibliothèques du territoire a été organisée par la Communauté de Communes de la Dombes. Un plan d'animation sera mis en place à partir d'octobre 2023.

8. COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES

Compte rendu du Conseil communautaire du 24/02/2023

Stephen GAUTIER précise que cette réunion a été consacrée au débat d'orientation budgétaire, étape obligatoire avant le vote du budget.

Commissions thématiques

Natura 2000 du 02/03/2023 (Marc de CLAVIERE) : Cette réunion de travail traitait des actions communales pour la biodiversité du site Natura 2000. Un projet commun sur plusieurs années, à l'échelle de la Communauté de Commune de la Dombes, visera à sensibiliser la population, notamment les enfants, à la biodiversité.

9. COMPTE RENDU DE REUNION

AG de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers du 17/02/2023 - Eliane RAVISTRE, Michel VUGNON)

Eliane RAVISTRE donne le compte rendu de cette assemblée. Les sapeurs-pompiers ont précisé :

- la liste des fournitures à inscrire au budget 2023, notamment l'installation d'un digicode à l'entrée du local pompiers
- qu'ils ne sont pas équipés pour traiter les nids de frelon asiatique et qu'il faut faire appel à une entreprise privée.

Syndicat Intercommunal Eaux Veyle Reyssouze Vieux Jonc du 02/03/2023 – Daniel MOREL, Gérard TUFEL

Daniel MOREL indique au Conseil qu'il y aura lieu de communiquer au syndicat les travaux de voirie projetés pour 2024, voire les travaux prévus sur le réseau d'assainissement collectif.

Il a, par ailleurs, averti le syndicat que la société AQUALTER n'a toujours pas réglé le montant annoncé pour 2021 en matière de reversement d'assainissement

QUESTIONS DIVERSES

Chute crépi à l'angle de la Rue de la Croix/Rte Neuville-les-Dames : un courrier sera adressé à la propriétaire

Immeuble en état de délabrement : le Conseil municipal accorde aux propriétaires un délai supplémentaire pour faire réaliser le diagnostic du bâtiment.

La séance est levée à 22h00